



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LE CADRE DE MUTUALISATION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MUTUALISATION EN ASSURANCE MÉDICAMENTS CONTRIBUE AU MAINTIEN DE L'ABORDABILITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE, MALGRÉ LE COÛT ÉLEVÉ DES MÉDICAMENTS POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES RARES

(Toronto, 7 mars 2024) – En 2022, le cadre de partage des coûts des médicaments onéreux de la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM) a couvert, par l'entremise de ses 22 assureurs membres, plus de 15 000 employeurs canadiens et plus de 32 000 personnes et familles dont le coût annuel des médicaments a dépassé 10 000 \$. Bien que les personnes et les familles recevant des prestations pour médicaments onéreux ne représentent que 1,6 % des assurés, le coût de leurs médicaments représente 36 % de tous les médicaments payés.

Les assureurs membres de la SCMAM couvraient 38 nouveaux médicaments en 2022, alors que ce chiffre s'élevait à 48 en 2021. Malgré la diminution du nombre de nouveaux médicaments couverts, le montant annuel moyen remboursé aux membres des régimes d'assurance pour ces nouveaux médicaments a augmenté de 36 % (passant de 44 700 \$ en 2021 à 60 900 \$ en 2022).

« L'augmentation du coût moyen des nouveaux médicaments en 2022 représente la hausse sur douze mois la plus importante que les assureurs membres de la SCMAM aient connue depuis la création de la société en 2012, a déclaré Dan Berty, directeur général de la SCMAM. Comme il faut de deux à trois ans pour voir l'adoption complète des nouveaux médicaments par les patients ainsi que l'effet des médicaments sur le pool, nous nous attendons à ce que les médicaments qui ont fait l'objet d'une première demande de règlement en 2022 aient déjà eu une incidence concrète sur l'expérience en matière de médicaments onéreux pour 2023. »

Le cadre de mutualisation de la SCMAM fait en sorte que les employeurs sont protégés contre les augmentations directes des primes résultant d'un employé qui présente des demandes de règlement pour un médicament onéreux ou servant à traiter une maladie rare.

« Alors que la croissance annuelle du nombre de participants à un régime a ralenti en 2021, elle est repartie à la hausse en 2022, déclare Dan Berty. Nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive et se reflète dans les primes de mutualisation des assureurs. Malgré cette tendance et les pressions qu'elle exerce sur les frais de mutualisation, la mutualisation de l'EP3 de la SCMAM continue de protéger les employeurs de petite et de moyenne taille, ainsi que certains grands employeurs, de l'impact des demandes de règlement relatives à des médicaments onéreux. »

Des renseignements supplémentaires sur les dépenses et la mutualisation des coûts des médicaments de la SCMAM pour 2022 sont disponibles sur notre site Web, dans la [section sur les résultats de la mutualisation](#).

À propos de la SCMAM

La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments, qui a été fondée en 2012 par les sociétés d'assurances de personnes du Canada, est une organisation à but non lucratif qui a pour mission d'aider au maintien d'une couverture d'assurance médicaments viable pour les Canadiens et leurs employeurs. Pour ce faire, elle mutualise les règlements de médicaments récurrents et élevés des personnes couvertes par des régimes d'assurance médicaments entièrement assurés, établis par des assureurs de personnes canadiens.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Dan Berty, directeur général, SCMAM

dberty@cdipc-scmam.ca

416-359-3139